

## CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2022- FLORAC

### COMPTE-RENDU

#### Participants :

- Membres du Conseil scientifique (CS) en présentiel : AUSSIBAL Guilhem, AYRAL Pierre-Alain, BARRIERE Olivier, DARNAS Isabelle, GALANT Philippe, GRUAT Philippe.
- Membres du Conseil scientifique (CS) en visio : BONNIOL Jean-Luc, DUPEUBLE Thierry, LERIN François, RICHARD-FREVE Emilie.
- Membres de l'Entente : COSTES-MARRE Morgane, LYSZCZARZ Dominique, PRIAC Amandine.
- Invité : URSULET David, Sous-Préfet de Florac.

#### Excusés :

- Membres du CS excusés : BRIANE Gérard, HOUSSARD Claudie, JOUVEN Magali, LAURENCE Pierre, MOQUAY Patrick, VALETTE Philippe.

#### 1 / Rappel de l'ordre du jour :

- 10 h : Accueil café
- 10h15 : Mot d'accueil
- 10h45 : Tour de table de présentation des membres du CS
- 11 h : Retour sur les travaux du CS dont le plan de gestion et échanges
- 12 h : Élection de la présidence puis du bureau
- 12h30 : Départ pour le Domaine départemental de Boissets
- 13h : Repas à Boissets avec poursuite des échanges
- Pour terminer : Visite historique du domaine caussenard puis présentation de la scénographie réalisée dans ce haut-lieu de l'agropastoralisme.

#### 2/ Mot d'accueil :

M. David URSULET, Sous-Préfet de Florac souhaite la bienvenue aux anciens et aux nouveaux membres du Conseil scientifique (CS) tout en insistant sur le fait d'être particulièrement heureux de pouvoir réunir le CS. Il rappelle que le dossier du Bien Unesco Causses et Cévennes est un dossier passionnant mais sur lequel on n'avance pas aussi vite qu'on l'aurait souhaité. Il fonde de gros espoirs sur ce nouveau conseil scientifique et il espère qu'une fois tous les dossiers en cours terminés – plan de gestion, rapport périodique, Pôle compétence Etat, Conférence territoriale- on pourra, avec le CS, travailler concrètement à la préservation du Bien.

Le Préfet de la Lozère, coordonnateur du Bien va essayer de nous rejoindre à Boissets pour partager le repas et échanger avec les membres du CS, malgré un agenda ce jour très chargé.

Morgane COSTES-MARRE excuse la Présidente Sophie PANTEL qui n'a pas pu se libérer de ses obligations de Présidente du Département de la Lozère pour être avec nous aujourd'hui mais qui souhaite de bons travaux aux membres du CS en souhaitant pouvoir dans l'avenir travailler dans une plus grande collaboration. A ce propos, le nouveau Président ou Présidente du CS qui sera élu(e) aujourd'hui sera invité(e) à participer, avec voix consultative, aux réunions du conseil d'administration de l'Entente. Cela peut être aussi le moyen de présenter régulièrement les travaux menés par le CS aux élus et que ces derniers puissent aussi exprimer d'éventuels besoins envers le CS.

Elle présente ensuite le programme de la journée, dont la visite de Boissets par Isabelle DARNAS et une de ses agents l'après-midi.

### **3/ Tour de table et présentation des membres du CS :**

Morgane COSTES-MARRE invite les personnes en présentiel -techniciens et scientifiques- à se présenter à tour de rôle. Il en est fait de même avec les personnes présentes en visio. Elle projette ensuite un diaporama pour présenter les 6 scientifiques absents. Elle en profite pour rappeler que les personnes nouvelles ont été cooptées par des personnes sortantes, le système de cooptation étant celui en place au sein du CS.

### **4/ Retour sur les travaux du CS dont le plan de gestion et échanges :**

Morgane COSTES-MARRE indique qu'elle souhaitait revenir rapidement sur les travaux qui ont été menés par le CS ces dernières années, afin que les nouvelles personnes notamment, voient le type d'appui ou de sujets sur lesquels le CS peut être sollicité. Elle souhaite aussi revenir sur le plan de gestion pour lequel le CS avait déjà formulé des remarques et qu'il puisse voir comment l'Entente a tâché d'y répondre. Elle précise que les membres du CS ont reçu la version modifiée mais toujours en cours d'écriture du plan de gestion, celui-ci étant encore révisable.

Morgane COSTES-MARRE rappelle le rôle du CS tel qu'il est écrit dans le règlement intérieur joint au présent compte-rendu. « *Le CS est un organe consultatif chargé d'accompagner par ses avis et recommandations les instances de gouvernance (Conférence territoriale - Entente interdépartementale - Comité d'orientation) du territoire inscrit sur la liste du patrimoine mondial.*

*Il a pour mission de créer les conditions d'échange, de partage, de production de connaissances et d'expériences, à l'échelle nationale et internationale, dans les domaines de la conservation, la protection, l'expertise, la mise en valeur, l'animation, du territoire des Causses et des Cévennes. »*

Elle précise que jusqu'alors le CS était réuni 2 fois par an, sur 1, à 2 journées selon l'ordre du jour. Cela se décide en lien avec le bureau du CS. Le mandat est de 3 ans. L'ordre du jour est préparé par le bureau sous l'égide de la/le président(e) en accord avec l'Entente. L'État peut aussi demander que certains sujets soient mis à l'ordre du jour.

Elle rappelle qu'un site inscrit au patrimoine mondial ne se voit pas doté d'outils réglementaires dédiés lui permettant de mener des actions de sauvegarde et de préservation, tel un parc national par exemple. Liberté est ainsi laissée aux acteurs de la gouvernance de se positionner sur différents enjeux au travers de décisions collectives et débattues telles que des résolutions et des motions qui peuvent être prises par le CA mais aussi le CS. Elle leur présente ainsi les différentes résolutions que le CS a prise ces dernières années et qui ont porté sur des sujets très variés. A savoir :

- 27 mars 2013 : Résolution du Conseil scientifique du site UNESCO Causses et Cévennes concernant la présence du loup. Plusieurs préconisations étaient alors formulées et parmi elles « *La mise en place d'un dispositif de surveillance et d'accompagnement des changements de pratiques induites par la présence du loup, en associant les éleveurs, les organismes de développement agricole, les responsables cynégétiques, la recherche agronomique et les services de l'État ...* »

- 13 novembre 2014 : Résolution du Conseil scientifique relative à l'éligibilité des espaces pastoraux aux aides de la PAC pour recommander la reconnaissance de la spécificité et de la diversité des milieux pastoraux méditerranéens par, notamment « *L'intégration dans les surfaces admissibles aux aides de la PAC des espaces comportant des végétations herbacées, arbustives ou arborées offrant des ressources pastorales variées (herbe, feuilles, tiges et fruits) utilisées pour l'alimentation des troupeaux...* »

- 15 mai 2018 : Résolution du Conseil scientifique pour les ouvrages hydrauliques patrimoniaux en Cévennes. Il était entre autre préconisé « *la recherche de synergie, dans ce projet, avec les politiques publiques en place sur les bassins versants des Cévennes qui visent le comblement des déficits quantitatifs en économisant sur les prélèvements ou en permettant de les désaisonnaliser ; le cas échéant, la mise en œuvre d'une démarche de droit négocié afin d'améliorer la conciliation de l'usage agricole traditionnel de l'eau en Cévennes avec la réglementation sur l'eau actuelle...* »

- 22 mars 2019 : Motion du Conseil scientifique sur les installations photovoltaïques en distinguant les installations en zone cœur de celles en zone tampon. Dans la zone cœur du Bien « *toute installation photovoltaïque industrielle est à exclure, au même titre que l'éolien industriel, les installations photovoltaïques en toiture pourraient être autorisées sur les bâtiments techniques ou d'habitation sans valeur patrimoniale avérée, sous réserve d'en limiter la surface et qu'il n'y ait pas d'impact architectural et paysager non maîtrisé.* »

Morgane COSTES-MARRE rappelle que le dernier sujet débattu par le CS à Alès a porté sur le plan de gestion. Le CS a formulé plusieurs recommandations à son sujet qui ont été reprises par le Pôle Compétence État en décembre 2021. Elle informe que depuis l'Entente a travaillé en collaboration avec les services de l'État, DRAC, DREAL, M. le Sous-Préfet et que nous en sommes à la version « V3 bis », toujours en cours de lecture et donc modifiable.

M. le Sous-préfet indique que le plan de gestion est actuellement en cours de mise en forme graphique, sur les conseils de la DRAC et DREAL.

Elle rappelle, via un diaporama, les fondements du site Unesco Causses et Cévennes, notamment pour les nouvelles personnes, la façon dont a été construit le plan de gestion, sa structuration en 3 axes et les recommandations qui avaient été formulées (**diaporama joint au présent compte-rendu**).

Elle précise que dans la version reçue par le CS pour aujourd'hui, la V3bis, les parties rajoutées depuis la version précédente sont en bleu dans le document et énumère les principaux changements, à savoir :

- Dans la partie concernant la présentation du Bien il a été rajouté une partie sur la genèse de la candidature afin de mieux comprendre la complexité du Bien et les multiples facteurs qui ont pu jouer dans la candidature.

- Le bilan et évolutions : on a rajouté toute une partie sur la contextualisation et les défis majeurs à relever, travail issu notamment du travail de Dominique et qui avait été présenté au CS à Alès.

- Le plan de gestion lui-même : on a changé l'ordre des fiches, les mesures sont moins nombreuses et ont été réorganisées car parmi les reproches notamment, on nous avait dit que l'on avait l'impression qu'on donnait trop d'importance à la communication donc on a rééquilibré les mesures. Elles ont un titre plus générique, ex : « impliquer, faire comprendre » etc ... On a enlevé toute numérotation car certains pensaient qu'il y avait une hiérarchie dans les mesures. Les mesures de vigilance qui s'appelaient à

l'origine « mesures menace » ont changé de nom et ont été placées avant les mesures (*cf détail dans diaporama*).

- Le pas de temps a été définitivement arrêté sur 2022-2030.
- Une des demandes du CS était de mieux montrer le lien entre le plan de gestion 2015-2021 et le futur plan. C'est pourquoi nous avons un peu changé la forme, fait un rappel historique, les actions du plan d'action précédent ont été reportées dans les futures mesures (attention, il y a souvent eu confusion entre plan de gestion et plan d'action 2015-2021).
- Mieux expliquer l'apport amené par l'agropastoralisme donc on a fait toute une partie sur la contextualisation et on a veillé à ce que les fiches mesures et de vigilance répondent à cela.
- Intégrer et amplifier l'implication de nouveaux acteurs de l'agropastoralisme : on a plusieurs choses en cours comme la création d'un réseau d'habitants à créer (évoqué par le Sous-Préfet ce jour). L'idée d'avoir une cellule de veille a été évoquée lors des GT et elle pourrait être mobilisée lorsque des projets l'exigeraient.
- On nous avait aussi demandé de mieux prendre en compte l'inscription dans les documents d'urbanisme : il y a cette proposition d'outil (cellule de veille), des opérations de sensibilisation, recommandations qui ont mieux été mises en avant dans les fiches
- Favoriser le développement de richesses et l'accueil de population : on le retrouve surtout dans les opérations de promotion de produits et savoir-faire qu'on a essayé de mieux rédiger et mieux mettre en avant, en particulier en reprenant les actions du plan d'action précédent et qui sont toujours en cours.
- Mieux mettre en exergue les actions réalisées à l'échelle internationale : on a donc parlé des RIAAM, mieux expliciter les choses faites dans le cadre des jumelages et du COPIL international autour de la candidature de la transhumance au PCI.
- Morgane COSTES-MARRE souligne que le point principal reste cependant les moyens techniques et financiers qui sont prêts à être mis en œuvre pour pouvoir mener à bien ce plan de gestion.
- Elle rappelle que le plan de gestion est encore en cours de lecture auprès de certaines instances et que le CS peut encore apporter une contribution s'il le souhaite.

➤ Récapitulatif des échanges au fur et à mesure de la présentation des axes du plan de gestion :

Olivier BARRIERE indique que le manque d'appropriation date de la candidature puisque quand l'inscription est arrivée, beaucoup d'élus ne le savaient pas. Morgane COSTES-MARRE précise d'où l'importance de rappeler la genèse de ce projet dans le plan de gestion car il permet de mieux comprendre dans quel contexte est arrivée cette reconnaissance et l'handicap de l'appropriation que nous avons toujours.

Philippe GRUAT rappelle que l'AVECC, au début du processus de la candidature, avait quand même réussi à mobiliser beaucoup de monde, dont beaucoup d'élus, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Thierry DUPEUBLE confirme que pour les locaux, l'inscription au patrimoine de l'humanité ? ce n'est pas quelque chose de très concret pour les populations et cela ne se traduit pas, si ce n'est par des signalétiques, par des transformations particulières. Ce que l'on peut en espérer c'est renommée et fréquentation accrues. Il a entendu à une émission radio à propos de l'inscription du bassin minier qu'ils profitent

de la notoriété acquise par le site en voyant une fréquentation accrue de leur site. Le travail est de voir sur quoi s'appuyer pour faire prendre conscience aux populations de l'intérêt du maintien de l'inscription, même si ça ne va pas être très visible, voire avoir un caractère très diffus, mais c'est un schéma assez classique.

Morgane COSTES-MARRE indique qu'une de nos difficultés est de ne pas pouvoir donner des chiffres de fréquentation car nous n'avons pas de point de billetterie or la fréquentation, même si ce n'est pas le but recherché, est une conséquence induite d'une inscription au patrimoine mondial.

Thierry DUPEUBLE dit qu'il faudrait se demander si on peut envisager maintenir l'agropastoralisme grâce à une inscription au patrimoine mondial ? Il pense que ce n'est pas le cas est qu'il y a des enjeux agricoles à l'échelle nationale ou internationale qui ne sont pas à négliger.

Philippe GRUAT partage son assentiment sur le fait de devoir travailler avec les gens de terrain comme mentionné dans l'axe 3 car il constate qu'en raison, notamment, des labels déjà existants - parc national, régional- beaucoup vivent l'inscription comme une contrainte et qu'ils n'ont pas compris les finalités. Il faut vraiment mettre les élus de terrain dans la boucle car c'est eux qui administrent localement et qui vont irriguer leur territoire.

Olivier BARRIERE précise qu'il faut changer notre terminologie pour que cela soit parlant aux élus du territoire. Il faut parler de « patrimoine commun » et non pas de « Bien de l'Unesco » qui est incompréhensible.

Morgane COSTES-MARRE répond que, dans le plan de gestion, nous sommes obligés d'employer un terme comme « Bien », qui fait partie du langage de l'Unesco et qui désigne les sites inscrits. Par ailleurs, dans le plan de gestion, on a identifié une mesure qui est celle de s'accorder sur un langage commun et c'est là qu'on a un vrai travail à faire pour définir ce qui reste juste scientifiquement et en même temps qui parle à tout un chacun.

Olivier BARRIERE indique qu'on est « hors sol » et qu'il faut pour convaincre les gens, se raccrocher à ce qu'ils connaissent et le patrimoine est quelque chose qui leur parle.

Le Sous-Préfet indique qu'il y a un gros travail à venir avec la mise en place d'une nouvelle instance dans la gouvernance qui regroupera les acteurs de terrain tels que les maires, les acteurs de l'agropastoralisme et les habitants. Si on arrive à faire ça on peut espérer que les habitants s'emparent du Bien et soient eux-mêmes porteurs de cela pour irriguer le territoire.

Guilhem AUSSIBAL confirme qu'il est important s'associer les habitants et surtout les reconnaître dans leurs actes.

Olivier BARRIERE dit que l'on doit aller plus loin et que cela soit inscrit dans le droit. Il fait référence pour cela au pacte pastoral qu'il a mené sur la communauté de communes de l'Aigoual où le pastoralisme est devenu un patrimoine commun et est venu étayer le projet de territoire.

Il note aussi un manquement grave dans ce plan de gestion qui est de ne pas parler d'urgence écologique, ni effondrement de la biodiversité.

Morgane COSTES-MARRE rappelle que ce plan est le résultat de travail d'une centaine de personnes et que, s'il n'est pas mentionné le terme d'urgence écologique, cette préoccupation a été vue par le prisme du changement climatique et qu'il y a une mesure de vigilance sur cet aspect-là.

Le Sous-Préfet tempère en disant que ce type de document ne peut pas être exhaustif et que la préoccupation environnementale est quand même traitée et par l'aspect qui nous concernent en mention-

nant le fait d'être vigilant sur l'impact du changement climatique sur les pratiques. Mais il y a par exemple des personnes qui considèrent que la principale préoccupation doit porter sur les documents d'urbanisme. Les gens lui font remonter qu'ils sont menacés par les installations photovoltaïques sur des terres agricoles, par la transformation du paysage due au broyage des clapas pour intensifier les cultures. Chacun va avoir son axe, sa préoccupation. On peut donc compléter sur le volet écologique/climat mais ce ne sera pas un axe fondamental.

Guilhem AUSSIBAL pense qu'il y a beaucoup la vision aveyronnaise et lozérienne dans ce document mais que la vision gardoise et héraultaise est quasi-absente or il faut associer vraiment tous les acteurs pour que cela fonctionne.

Morgane COSTES-MARRE mentionne le fait que l'axe 2 a pour vigilance de travailler davantage avec tous les acteurs pour qu'ils puissent relayer ce qu'on fait et inversement.

Olivier BARRIERE trouve que nous sommes légers sur la prédation.

Le Sous-Préfet pense qu'avoir fait une mesure de vigilance spécifiquement sur la prédation permet quand même de montrer que c'est un sujet important car on aurait très bien pu l'intégrer dans la mesure sur « limiter la diminution du pastoralisme ».

Guilhem AUSSIBAL : le seul gros problème c'est la diminution du pastoralisme. Qu'on le prenne au regard du changement climatique, de la prédation, de l'urbanisme, la grosse faiblesse c'est la diminution du pâturage au profit de plus en plus de cultures. Ce système est plus coûteux, nécessite plus d'intrants or ce qui fait notre richesse c'est la diversité de nos systèmes. C'est pourquoi il faut avoir une synergie autour de la vision de ce paysage pastoral : il faut que cela s'inscrive dans les documents d'urbanisme. Par exemple, les constructions se développent sur les terres les plus faciles qui sont agricoles. Sur les causses beaucoup de terres agricoles sont parties à l'urbanisation.

L'autre point important est de reconnaître les surfaces de parcours comme étant des terres agricoles. Là on situe vraiment l'activité du pastoralisme au sein de cette réflexion. En quoi le loup perturbe notre système d'élevage et amène une diminution du pastoralisme ? Et en quoi cette perte impacte le paysage ? Il faut se poser les questions dans ce sens.

Isabelle DARNAS dit qu'il n'y a pas de hiérarchie dans les mesures et qu'il ne faut pas laisser la question du patrimoine de côté par exemple, car Causses et Cévennes est avant tout un site patrimonial.

Philippe GRUAT mentionne l'observation aisée de destruction de clapas et vestiges mégalithiques par les évolutions des pratiques agricoles telles que le broyage.

Guilhem AUSSIBAL mentionne l'importance d'essayer déjà de maintenir le patrimoine agropastoral vivant.

François LERIN : il lui semble que sur international et l'obligation de l'état parti de mise en réseau, cela mérite un travail de l'Entente avec d'autres partenaires pour pouvoir mettre en œuvre des rencontres du type RIAAM. Il serait intéressant de coupler ce travail avec les discussions du poids de la transhumance dans les systèmes d'élevage, le changement climatique mais aussi avec le travail sur l'appropriation par les populations locales. Il serait bien de discuter entre membres du CS et les acteurs du site d'une possibilité de mener une rencontre thématique d'experts en 2030.

Émilie RICHARD-FREVE se dit en accord avec ce qui a été dit et il serait important que le Bien devienne un acteur clé pour revoir ce qui est en place au niveau des politiques publiques, ce qui concerne les mesures qui poussent les éleveurs à favoriser les prairies plutôt que les parcours, car cela fait en sorte que le pastoralisme et le nombre de troupeaux diminuent et cela aussi

bien en PACA qu'en Corse. Ce n'est pas lié qu'aux politiques publiques, c'est aussi lié à la perception du métier qu'ont les jeunes générations. On parle de « parcours » mais pas de « mouvement », ni « d'extensif » donc elle craint le parcours avec des parcs, ce qui restreint le pastoralisme. Il faudrait donc voir comment Causses et Cévennes, par le biais de son inscription au patrimoine mondial pourrait être un levier pour la pratique du pastoralisme en Europe.

Quant à l'appropriation, elle est assez d'accord qu'il faudrait travailler sur un langage plus accessible, dans lequel les acteurs du territoire peuvent se reconnaître et créer du sens pour pouvoir légitimer et pérenniser le processus sur le terrain.

Thierry DUPEUBLE : il s'interroge sur la capacité des acteurs à faire entendre leur voix dans la PAC. Il faut tenir aussi compte d'un acteur majeur qui est désormais dans les discussions et qui est la Région.

Philippe GRUAT dit qu'à propos de la gouvernance, la nouvelle structure envisagée sera très importante et qu'il faut envisager, dans ce cadre-là, des réunions décentralisées car elles permettent une meilleure appropriation par les élus locaux. Est-ce qu'un lien avec la Région est aussi prévu ?

Morgane COSTES-MARRE répond que la Région est invitée chaque fois à la Conférence territoriale. On sait que la Région ne veut pas s'avancer sur un financement à long terme car il y a 8 sites Unesco en Occitanie mais elle est prête à s'engager sur des projets structurants.

Le Sous-Préfet indique qu'effectivement la Région est prête à financer de l'investissement mais pas du fonctionnement.

Philippe GRUAT : Il faudrait aussi regarder si les aides données dans le cadre des parcelles agricoles pour l'entretien du patrimoine agropastoral existent toujours.

Guilhem AUSSIBAL répond que sur les premières mesures agro-environnementales, il y avait des mesures par exemple sur l'entretien des murets, terrasses, points d'eau mais cela a disparu au profit de mesures davantage axées sur la biodiversité au sens strict du terme.

Au niveau du pastoralisme il faut aussi voir que le pastoralisme est souvent vu comme un pastoralisme de montagne (Alpes, Pyrénées). On considère qu'au niveau du Massif-Central l'agropastoralisme sédentaire n'est pas trop reconnu. Il faut donc être très vigilant car on est surtout sur un pastoralisme sédentaire et non transhumant comme dans d'autres territoires.

Olivier BARRIERE, même s'il y a beaucoup d'élevages sédentaires, il faut veiller à maintenir les couloirs de transhumances existants. Un autre point : on manque de financement or, donner une amplitude de transition écologique à ce plan de gestion permettrait de percevoir des aides au-delà du fait qu'on ne peut pas éluder ce sujet du plan de gestion.

Morgane COSTES-MARRE propose aux membres du CS de leur laisser 15 jours pour faire remonter d'autres remarques éventuelles par mail.

Le calendrier envisagé serait un Pôle compétence État fin octobre, une Conférence territoriale en novembre pour approuver ce plan de gestion et le communiquer au comité du patrimoine mondial via les ministères, sachant qu'il faudra attendre 6 mois avant d'avoir un retour sur notre plan de gestion.

## [5/Installation du nouvel Conseil scientifique et désignation des membres du bureau, du président et vice-président](#)

Morgane COSTES-MARRE rappelle le règlement intérieur avant de procéder à l'installation du nouveau conseil scientifique. Personne ne souhaite voter à bulletin secret.

M. le Sous-Préfet mentionne que le climat désormais apaisé entre l'État et l'Entente devrait permettre de meilleurs relations aussi avec le CS. A l'unanimité, ont été désignés :

- Président : Olivier BARRIERE
- Vice-président : Philippe GRUAT
- Membres du bureau : Guilhem AUSSIBAL, Jean-Luc BONNIOL, Isabelle DARNAS, Claudie HOUSSARD (*a donné son accord par téléphone le jour-même*), Emilie RICHARD-FREVE.

PS : Le bureau est donc composé de 5 membres comme la fois précédente, bien que 4 auraient suffi selon les statuts mais cela permet d'avoir une bonne représentativité des disciplines.

Suite à une question il est précisé que Catherine de Menthière reste conseillère auprès du Préfet et assistera donc aux réunions de l'État avec le Bien, le lien avec le CGAER est ainsi conservé.

### 6/Repas, visite du domaine de Boissets

La journée s'est poursuivie par un buffet partagé au domaine de Boissets.

Le Préfet coordonnateur qui n'a pu nous rejoindre a téléphoné afin de féliciter les membres réélus et les assurer de son intérêt pour leurs futurs travaux.

Isabelle DARNAS, accompagnée de Cécile FOCK CHOW THO, son assistante au Département de la Lozère, ont ensuite fait une visite historique du domaine de Boissets aux membres présents. Ils ont par la suite découverts les réalisations scénographiques et d'interprétations menées à Boissets dans le cadre du schéma d'interprétation.

Moment très convivial et apprécié. Merci à tous !



*Pièces-jointes : règlement intérieur et diaporama.*